



CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE



LE DÉFI

Comment créer une dynamique de solidarité alimentaire systémique à l'échelle du territoire ?

OBJECTIFS DE L'INITIATIVE



- La démocratie alimentaire
- La transformation des systèmes agricoles et alimentaires
- La transformation des pratiques et des paysages alimentaires
- La transformation des politiques de solidarité alimentaire

caisse alimentaire commune

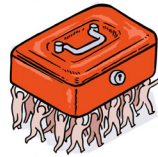


GENÈSE DE L'INITIATIVE



Fin 2021, à l'occasion du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), les politiques d'aide alimentaire sont questionnées à l'échelle nationale. Le programme Territoires à VivreS est alors créé par cinq réseaux associatifs : VRAC, le CIVAM, le Secours Catholique, le réseau Cocagne et l'Union des Groupements d'Epicerie Sociale et Solidaire. Ce projet est décliné dans quatre villes (Marseille, Toulouse, Lyon et Montpellier) autour de plusieurs axes : coopération, travail, démocratie alimentaire et transition agricole et alimentaire. À Montpellier, 25 organisations du territoire montpellierain se sont regroupées pour concevoir la mise en place d'une Caisse Alimentaire Commune, inspirée du principe de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA).

caisse alimentaire commune



LES PORTEURS DE L'INITIATIVE

Structure(s) de l'ESS

- FR CIVAM Occitanie (asso loi 1901)
- Vrac & Cocinas (asso loi 1901)

Collectivité territoriale

- Montpellier Méditerranée Métropole
- Ville de Montpellier

SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ

- Agriculture, Alimentation
- Santé, Action sociale, Services à la personne

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Métropole de Montpellier

RÉGION OCCITANIE

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

La caisse alimentaire commune est inspirée de l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). Depuis février 2023, elle permet à 350 habitants de la métropole de Montpellier de disposer d'un montant de 100 euros par mois (distribué en « MonA », une monnaie alimentaire numérique) pouvant être dépensés dans des commerces et lieux conventionnés par le Comité Citoyen de l'alimentation. Les adhérents de la caisse cotisent librement selon leurs moyens (de 1 € à plus de 100 euros). Ils ont en grande partie été tirés au sort selon des critères de revenus et d'âge, de manière à représenter au mieux la population du territoire. La caisse est gérée par le collectif de coopération et le comité citoyen (composé de 61 membres dont des personnes vivant ou ayant vécu directement la précarité alimentaire). Le comité citoyen est une instance démocratique dans lequel se décide la gestion des cotisations et du budget de la caisse (350 000 € en 2023 / 2024), ainsi que le conventionnement des lieux d'achat MonA (55 points de vente dont une trentaine de producteurs en vente direct). C'est donc un espace d'apprentissage et d'éducation populaire à partir duquel peut se préfigurer le fonctionnement d'un autre système alimentaire, plus attentif aux besoins alimentaires et de santé des citoyens.

ÉTAPES-CLÉS



- Printemps 2021 : Concertation impliquant les acteurs et organisations du territoire engagés sur le sujet afin de dresser un diagnostic des inégalités sociales d'accès à l'alimentation
- Depuis octobre 2022 : Mise en place et animation du Comité Citoyen de l'Alimentation
- Depuis février 2023 : Expérimentation d'une caisse alimentaire commune

MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE

ENTRE PORTEURS



Trois instances portent le projet :

- Le collectif de coopération est le porteur du projet d'expérimentation. Il a conçu et validé le schéma d'action et a décidé son modèle de gouvernance.
- Le comité citoyen de l'alimentation a la charge de définir le fonctionnement de cette caisse (critères d'accès, critères de conventionnement du circuit de distribution etc.).
- Le comité scientifique est l'espace dédié au suivi-évaluation de l'expérimentation. Il a mis en place la méthodologie d'enquête et se réunit pour l'analyse collective des résultats.
- Le comité institutionnel est l'espace de rencontre entre les institutions publiques qui financent la caisse (ou pas) et qui réfléchit à l'évolution des politiques publiques.



COÛTS ET FINANCEMENT DE LANCEMENT

Coûts principaux de mise en place

- L'État via le plan relance a financé pour Territoires à Vivres Montpellier :
- Sur 2021-2022 pour travailler sur ces sujets.

NATURE DES RELATIONS LIANT LA COLLECTIVITÉ ET LA/LES STRUCTURE(S) DE L'ESS

- Partenariat dans la modélisation de l'expérimentation
- Co-construction d'un projet d'investissement

BÉNÉFICES TERRITORIAUX INDUITS PAR L'INITIATIVE

- **Démocratique** : création et mise en œuvre d'outils de démocratie alimentaire et d'une instance démocratique pour favoriser le développement des savoirs et de l'esprit critique sur la compréhension des enjeux de l'alimentation durable, activer la participation citoyenne et pratiquer la co-décision.
- **Économique** :
 - Création d'une Caisse Alimentaire Commune co-construite et co-financée, au bénéfice des habitants du territoire en particulier des plus vulnérables, et pour soutenir l'accès à l'alimentation durable, le développement de lieux de distributions et l'économie locale.
 - Création d'une Caisse Commune d'Investissement pour soutenir l'émergence et le renforcement d'initiatives de l'ESS dans les secteurs de l'agriculture et l'alimentation.
- **Organisationnelle** :
 - Approche visant à dépasser les logiques de concurrence pour mutualiser les ressources, renforcer les pratiques de coopération et accroître les capacités des acteurs de la chaîne alimentaire ;
 - Appui au développement et organisation d'une production alimentaire durable au bénéfice des producteurs locaux et/ou engagés dans la transition agricole.

CLÉS DE LA RÉUSSITE DE L'INITIATIVE



ET CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ESSAIMAGE

- La coopération multi-acteurs ;
- L'écosystème dynamique d'actions en faveur de la démocratie alimentaire ;
- Le partenariat avec la Ville et la Métropole
- Le pôle de recherche sur l'alimentation durable à Montpellier.

CHIFFRES CLÉS

NOMBRE D'ETP
compris entre

0 et 10

CHIFFRE D'AFFAIRES /
BUDGET

**200 à
1000 K€**



- La cotisation moyenne : **Entre 50 € et 60 €**

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Le passage à l'échelle : pouvoir étendre cette expérimentation à une plus grande part de la population montpelliéraine.

Le modèle économique reste encore à stabiliser :
vers une contribution des acteurs économiques du territoire,
notamment des acteurs de l'ESS ?



BUDGET ANNUEL > FONCTIONNEMENT

Postes des principaux coûts de fonctionnement

- Budget Caisse : 350 000 € en 2023 / 2024
- Ressources humaines : entre 4 et 5 ETP (FR CIVAM, Vrac & Cocinas, La Graine)
- Frais d'animation et fonctionnement

Sources principales de financement

- Fondation Daniel et Nina Carasso.
- Fondation de France
- AMI DTTAA France 2030
- Cotisations citoyennes
- Subvention de la Ville, Métropole, Département de l'Hérault, Région Occitanie et Etat

BUDGET ANNUEL > INVESTISSEMENTS

Postes des principaux investissements

- Développement et maintenance informatique
MonA : 20 000 €

Sources principales de financement

- Appel à projets / Subvention



Les leviers

- La dimension opérationnelle de l'expérimentation, qui rend concrète la coopération multi-acteurs.
- La participation des citoyen·nes à la gouvernance du projet.
- Les relations aux collectivités, l'alignement politique entre la Ville et la Métropole, la sensibilité des élus à ces questions.



Les freins

- Le travail en silo des services des collectivités.
- Des freins économiques à l'accès à l'alimentation persistent malgré la mise en place du dispositif
- L'impossibilité de tester l'universalité d'accès à la Caisse
- La reconnaissance d'intérêt générale vs recherche de modèle économique

SYNERGIES DU PROJET AVEC LES POLITIQUES

PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

POLITIQUE AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE

Acteurs impliqués	Enjeux	Actions menées
Montpellier Méditerranée Métropole	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre ; • Soutenir l'économie et l'emploi agricole et agro-alimentaire ; • Favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien à la nature et les liens entre urbain et rural. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de 14 hectares de terres agricoles sur du foncier métropolitain afin d'accueillir des porteurs de projets en agroécologie ; • Approvisionnement local dans la restauration collective, mise en œuvre d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et tri des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires ; • Mobilisation des citoyens autour de l'alimentation et du lien producteur consommateur.

PARTENAIRES DE L'INITIATIVE

Financeurs

- France 2030 – AMI DTTAA
- Fondation Daniel et Nina Carasso
- Fondation de France
- Ville de Montpellier
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Département de l'Hérault
- Région Occitanie
- Plan pauvreté

Techniques

- Montpellier Méditerranée Métropole
- Ville de Montpellier

Autres acteurs territoriaux impliqués

- Secours Catholique,
- La Cagette,
- Esperluette,
- Marché Paysan,
- La Graine,
- InPACT 34,
- Les Petites Cantines,
- La Cantina



Mail

contact@caisse-alimentaire-commune.fr

Téléphone

06 70 89 76 25



Montpellier Méditerranée Métropole

Adresse

5 rue Marcelin Albert
34080 Montpellier

Téléphone

04 67 13 60 00

Site web

tav-montpellier.xyz



@tav.montpellier



www.linkedin.com/
company/81988738/admin/
feed/posts/

Année de production : 2024



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Soutenu par

